





## Atteinte à la liberté d'expression syndicale : Sanction disciplinaire de Mylène Palisse confirmée !

## Nous sommes toutes et tous Mylène!

Mylène Palisse, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation et élue CGT, vient de se voir confirmer une sanction disciplinaire pour s'être exprimée dans la presse à titre syndical.

Portant la voix de la CGT insertion probation et émettant ainsi des critiques sur la politique de lutte contre le terrorisme, le ministre s'acharne contre elle et vient de confirmer la sanction disciplinaire de 7 jours d'exclusion temporaire avec sursis, prononcée par le Conseil de discipline le 1er décembre 2016.

**NON** Mylène Palisse conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation et élue CGT n'a commis aucune faute professionnelle,

**NON** Mylène Palisse conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation et élue CGT n'a pas outrepassé son devoir de réserve,

**OUI** Mylène Palisse, portant ainsi la voix de la CGT en tant qu'élue CGT, représentant les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation, CGT qui a pris ses responsabilités pour dénoncer les dérives sécuritaires liées à l'Etat d'urgence et à la politique de lutte contre la radicalisation,

**OUI** Mylène Palisse n'a fait que son devoir en tant que fonctionnaire citoyenne, de vouloir alerter la société civile et les usagers du service public des dérives dangereuses liées aux pratiques d'un service public pénitentiaire qui perd de vue une de ses priorités essentielles, celle de restaurer un lien de confiance entre notre public et les autorités judiciaires.

Ainsi le Ministre de la Justice, censé être le gardien des libertés fondamentales vient de commettre une très grave atteinte à ces libertés en sanctionnant une élue CGT pour s'être exprimée dans la presse à titre syndical : atteinte à la liberté d'expression, atteinte à la liberté syndicale !

Avec l'Etat d'urgence, la CGT dénonce cette sanction disciplinaire infondée, injuste et particulièrement grave pour notre Etat de droit et notre démocratie.

La CGT ne lâchera RIEN et ira jusqu'au bout pour faire respecter la liberté d'expression des fonctionnaires et des représentants syndicaux.

La CGT ne se laissera pas museler et continuera de dénoncer les dérives sécuritaires ! Car c'est son rôle et sa responsabilité !

La CGT appelle les personnels, les agents et les salarié-e-s à amplifier le combat pour la défense des libertés syndicales, et à signer massivement la pétition « Liberté sous écrou » (cliquer ici pour la pétition en ligne)

Montreuil, le 1<sup>er</sup> février 2017